SIRE
ifce

Rapide - Économique - Sécurisé

Gérez vos démarches sur internet depuis votre espace SIRE

www.ifce.fr

ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE DOURINE OBLIGATOIRE POUR LES PUR-SANG ANGLAIS OU AQPS

MONTE 2019

Vous possédez un ou plusieurs étalons de race Pur Sang Anglais.
Les Stud-books Pur-Sang et AQPS ont choisi de rendre le dépistage dourine obligatoire pour des étalons ayant séjourné pendant les 12 derniers mois dans un pays non indemne de dourine (liste des pays concernés : Afrique du sud, Botswana, Éthiopie, Kirghizstan, Mongolie, Namibie, Pakistan, Russie, Turkménistan.

Afin de gérer au mieux l'édition des carnets de saillie et le contrôle des pièces sanitaires, nous vous demandons de nous indiquer si VOTRE ÉTALON EST CONCERNE OU NON PAR CETTE MESURE. Sans cette information nous ne pourrons pas vous délivrer votre carnet de saillie.

Comment informer le SIRE de votre choix ?

- **Par Internet :** cochez la case correspondante lors de votre demande en ligne de carnet de saillie.
- **Par papier :** envoyez au SIRE ce formulaire complété avec votre demande de carnet de saillie.

Nom de l'étalon :.....

N° SIRE : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|

☐ **n'a pas séjourné dans les 12 derniers mois dans un pays non indemne de dourine.**

a séjourné dans les 12 derniers mois dans un pays non indemne de dourine (je m'engage à fournir les pièces sanitaires relatives au dépistage de la dourine : sérologie négative par fixation de complément).

Fait le / / , à

Nom :

Signature :

ifce

SIRE - Bureau de la monte
Route de troche
BP3 - 19231 Arnac-Pompadour Cedex
www.ifce.fr - info@ifce.fr - fax. 05 55 73 94 83
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
0811 90 21 31 Service 0,06 € / min + prix appel